

Compte rendu du conseil municipal

du 04 janvier 2018

Sont présents : Jean-Pierre ALLIER, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Gilles CHABALIER, Yves COMMANDRE, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stéphan MAURIN, Thierry MAZOYER, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Jean-Paul VELAY.

Excusés : Laurent ARBOUSSET, Matthias CORNEVAUX, Albert DOUCHY, Françoise THYSS, Yves Elie LAURENT.

Absents : François BEGON, Nils BJORNSON LANGEN, Catherine BLACLARD, Paul COMMANDRE, Regis DURAND, Marie LION, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Yves SERVIERE.

Secrétaire de séance : Jean-Paul VELAY.

Adoption, à l'unanimité, du compte rendu du 23 novembre 2017.

Délibérations :

Régularisations foncières :

- Aménagement RD35 à Fraissinet : la promesse de vente entre le département et la commune (230 m²) a été rectifiée ; la délibération prise au mois de juillet comportant des erreurs. Par délibération, le conseil donne mandat au Maire pour terminer l'opération.
- Finialettes : La régularisation concerne une construction ancienne sur la parcelle 499 d'une contenance de 24 ca, propriété de Jacqueline Molines. Le conseil délibère pour une cession à titre gratuit, les propriétaires prenant en charge les frais de cette régularisation.
- Sur le lotissement de la Barthe : Monsieur Catalan a souhaité se porter acquéreur d'un complément de terrain, deux petites parcelles de 228 et 114 m² pour agrandir son espace. Le conseil délibère favorablement pour un prix de 35 € le m².
- Vente de terrain à M. Dugas : Le terrain comprend une parcelle de 43 m², en copropriété entre la commune et le Parc National des Cévennes (le parc a donné son accord pour la vente) et une parcelle de 96 m² propriété de la commune. La délibération validant la vente et fixant le prix à 45 € le m² est prise à l'unanimité.
- Echange de terrain entre la commune et Jacqueline Galzin, sur la route de la Destourbe. La commune prendra en charge les frais relatifs à cet échange, compte tenu de la valeur supérieure de la parcelle devenant propriété de la commune.

Charte pour une "nuit étoilée en Cévennes". Réserve internationale de ciel étoilé (RICE).

Initiée par le Parc National, cette opération a pour but de limiter, dans la mesure du possible, la pollution lumineuse avec l'idée de préserver la nature et d'en tirer un intérêt touristique mais qui

cumule aussi l'avantage de baisser les consommations énergétiques et de réaliser des économies substantielles.

La commune se trouve dans l'aire optimale d'adhésion et le PNC souhaite la voir s'engager à étudier les solutions et réaliser les travaux qui permettraient une amélioration de la qualité de la nuit et de l'environnement nocturne. Après débat, le conseil adopte la délibération.

Financement des PLU.

La communauté de communes aura la compétence en ce domaine, sera maître d'ouvrage et assurera le paiement des maîtres d'œuvre. Il a été décidé que les communes conduiront les travaux d'élaboration du document et rembourseront à la communauté de communes le montant des prestations, déduction faite des aides reçues. Il est convenu que les communes concernées par cette procédure prennent une délibération confirmant leur engagement à financer les études des PLU. La délibération allant dans ce sens est prise.

Point sur les travaux :

Les travaux de voirie sont terminés. Les divers travaux engagés en 2017 avec une échéance prévue à court terme sont terminés.

Horloge : une opération de maintenance est en cours pour solutionner un problème d'étanchéité qui provoque un ruissellement sur une pièce en mouvement qui s'oxyde. Une protection est préparée mais il faudra utiliser une nacelle pour la mettre en place.

Débats :

Alimentation en eau potable de La Brousse :

Un problème s'est posé récemment, ce qui donne lieu à ce débat. A une période où le niveau de ressource en eau était faible, les agriculteurs ont alimenté les étables au moment de l'hivernage du bétail qui, compte tenu du mauvais temps, n'a pas été échelonné. Le bassin de La Brousse s'est retrouvé rapidement vidé. Un agriculteur a coupé l'alimentation du réseau en dessous de la Brousse pour permettre au réservoir de se remplir à nouveau, mais les villages de Finialettes et Racoules situés au-dessous du niveau de La Brousse et qui sont placés en direct sur le réseau, sans réservoirs spécifiques ont été privés d'eau plusieurs heures sans que ni les habitants, ni la mairie, n'aient été prévenus.

Suite à cet incident, il est nécessaire de réfléchir à un plan de gestion de l'eau pour ne plus rencontrer ce type de pénurie. Après échange, le conseil rappelle que seuls sont habilités à intervenir sur le circuit d'eau potable Thierry Mazoyer et Yves Commandré en cas d'absence de Thierry.

Centre de loisirs :

A la rentrée scolaire de septembre, la semaine de quatre jours a été mise en application, il n'y a donc plus de classe le mercredi, ce qui a une incidence sur les activités qui se déroulaient, l'année précédente, hors du temps scolaire. Il ne reste plus que l'étude et la garderie. Une enquête en direction des parents a montré que des enfants pourraient être intéressés, de manière régulière, pour un accueil en centre de loisirs le mercredi (neuf enfants). Trait d'union a fait une estimation du coût de ce service rendu aux familles sur trois scénarios :

1°) Garderie le mercredi après-midi en période scolaire : 8 000 € pour la commune.

2°) Garderie le mercredi après-midi en période scolaire plus 5 semaines en été et 2 semaines à Pâques : 13 300 € pour la commune.

3°) Garderie le mercredi après-midi en période scolaire plus 5 semaines en été et 4 semaines à répartir sur le reste de l'année : 17 216 €.

Après débat, le conseil propose de faire un essai, à partir de la mi-janvier, jusqu'à la fin de l'année scolaire, pour envisager une solution pérenne à la rentrée prochaine, si l'expérience est concluante.

Questions diverses :

Ecole : Alain Jaffard a rencontré l'inspecteur de l'Education nationale de la circonscription de Florac pour préparer la rentrée 2018. L'effectif actuel est de 54 élèves (prévisions : 62). En 2016, l'effectif était de 60 élèves avec une prévision qui portait sur 59 élèves.

Le maintien de la quatrième classe ne semble pas remis en question pour l'instant : il y a 15 enfants actuellement à la crèche dont 10 de moins de 2 ans. Les élèves de CM2 susceptibles de rentrer en sixième sont au nombre de 8.

Quelques enfants de la commune ne sont pas scolarisés à l'école publique de l'Estournal. Ce sont leurs parents qui prennent en charge leur scolarisation à domicile. C'est au maire de la commune de vérifier si les conditions sont requises, dans les familles, pour assurer cet enseignement.

Organisation des festivités de l'été : le maire informe le conseil du passage du Tour de France sur la commune, le samedi 21 juillet (14ème étape), dans le sens St Maurice - Fraissinet, avec la traversée du bourg qui nécessitera certainement quelques aménagements de sécurité.

Informations diverses :

* Le syndicat mixte destiné à porter le projet de mise en place de la fibre optique est créé.

* Le week-end du 28 et 29 avril est annoncée l'organisation d'un évènement pour fêter les 50 ans de la première descente en kayak du Haut Tarn.

* Il est nécessaire de désigner des référents "randonnée" pour des activités en liaison avec le Pôle de Pleine Nature du Mont Lozère. Francis Pantel semble le plus à même d'être le référent technique. Les référents « élus » seront Jean-Pierre Allier, Matthias Cornevaux et Alain Jaffard.

* Il a été question, lors du conseil municipal du 19 octobre, du changement de la signalisation entre le Pont de Montvert et Montmirat. Un échange a lieu sur l'implantation de la signalisation routière dans le bourg du Pont de Montvert, à Chantecocotte et au carrefour de l'horloge. Alain Jaffard rencontrera Frédéric Bouet pour étudier le projet, particulièrement au carrefour de l'horloge, pour que la signalétique soit à la fois discrète et efficace !

Séance levée à 23H10.